

Redémarrage du GT Licence ANSO & licence AMS

Suite à la suppression de la notion de niveaux dans les projets d'arrêtés licence ANSO et licence AMS, l'UNSA UTCAC avait suspendu sa participation et fixé un ultimatum au 30 juin 2022 pour obtenir des réponses. Pendant que certains syndicats se demandent où nous en sommes ou attendent de voir ce qu'il va se passer, l'UNSA UTCAC agit et a obtenu le rétablissement des niveaux dans les projets de textes.

L'UNSA UTCAC : une position constante

Pour l'UNSA UTCAC :

- Supprimer, dans la licence ANSO, toute notion de niveau (opérateur, opérateur confirmé puis opérateur sénior ou référent) dénaturait totalement le dispositif licence et aurait hypothéqué toute mise en place ultérieure d'un système indemnitaire associé à cette licence.
- Le projet d'arrêté licence AMS (Vigie Trafic de Roissy CDG) devait, lui aussi, prévoir la notion de niveaux pour les mêmes raisons, mais aussi pour permettre

une grand-périsation correcte et une reconnaissance professionnelle.

L'UNSA UTCAC continue :

- De refuser l'idée de ne valider qu'un seul domaine couvert par la licence ANSO (les concepteurs de procédures), en « oubliant » les autres métiers concernés.
- D'estimer qu'il y a quelques corrections à apporter dans le classement des agents dans les niveaux de la licence AMS par rapport à la dernière version avec niveaux présentée par l'administration.

L'UNSA UTCAC : une action continue pour défendre les TSEEAC

Comme nous l'expliquions dans le Télégramme N°2022-007 du 16 juin dernier, l'UNSA UTCAC porte ce projet de licence ANSO depuis maintenant plusieurs années et l'avait fait inscrire dans le Protocole DGAC de 2010 (Elle n'avait pas été mise en œuvre, le Protocole ayant été contesté par la CGT et FO qui avait déposé un recours au Tribunal Administratif), puis à nouveau dans le texte en cours de négociations dans le cadre du Protocole DGAC 2020 suspendues pour cause de crise sanitaire.

Après la réunion où l'administration avait supprimé unilatéralement toute référence à des niveaux, l'UNSA UTCAC a réagi et entamé une action auprès de la DSNA-DO.

Pendant que certains syndicats se demandent où nous en sommes ou attendent de voir ce qu'il va se passer, l'UNSA UTCAC agit, et a obtenu la réintégration des 3 niveaux de qualification dans la licence ANSO et dans la licence AMS pour préparer la création d'un système indemnitaire associé.

Prochaine réunion du GT : mercredi 6 juillet.

GT Licence ANSO & licence AMS : l'administration joue la montre

Après la réunion du GT Licence ANSO du 2 juin 2022 au cours de laquelle l'UNSA UTCAC avait fixé un ultimatum et attendait des réponses satisfaisantes à ses questions pour décider de sa participation au GT, l'UNSA UTCAC a écrit à la Direction de la DSNA pour bien rappeler les problématiques soulevées, les questions posées et la date-butée pour répondre, fixée le 15 juin 2022 au plus tard (avant la réunion suivante).

La réunion programmée aujourd'hui a été annulée par mail hier... « pour des raisons d'agenda », mais la réunion suivante, fixée au 6 juillet 2022, serait maintenue.

L'UNSA UTCAC a réagi par écrit et avertit : elle n'admettra plus de report de date.

Rappel de la position de l'UNSA UTCAC

Licence ANSO

Pour l'UNSA UTCAC, qui porte ce projet de licence ANSO depuis maintenant plusieurs années, supprimer toute notion de niveaux (opérateur, opérateur confirmé puis opérateur sénior ou référent) dénature totalement le dispositif licence et hypothèque toute mise en place ultérieure d'un système indemnitaire associé à cette licence.

L'UNSA UTCAC n'envisage pas de valider un seul domaine couvert par la licence ANSO (les concepteurs de procédures), en « oubliant » les autres métiers concernés.

Licence AMS

Pour l'UNSA UTCAC, le projet d'arrêté AMS (Vigie Trafic de Roissy CDG) doit, lui aussi, prévoir la notion de niveaux pour les mêmes raisons.

Cela permettra également une grand-périsation correcte et une reconnaissance professionnelle.

L'UNSA UTCAC estime, par contre, qu'il y a quelques corrections à apporter dans le classement des agents dans ces niveaux par rapport à la dernière version avec niveaux présentée par l'administration : agent Vigie Trafic / ISP / Chef de quart, nous semble plus judicieux comme répartition.

Actions de l'UNSA UTCAC

Protocole DGAC 2010

L'UNSA UTCAC porte ce projet de licence ANSO depuis maintenant plusieurs années et l'avait, par exemple, fait inscrire dans le Protocole DGAC de 2010 (1).

Malheureusement, celui-ci ayant été contesté par la CGT et FO, cette licence n'a pas été mise en œuvre. Autres licences à la DGAC

Depuis, d'autres licences ont été mises en œuvre dans d'autres domaines de la DGAC (licence de surveillance et, plus récemment, la licence ATREEA et la licence RQS), sous l'impulsion de l'UNSA UTCAC.

Un système indemnitaire associé a été créé pour la licence de surveillance et était sur le point de voir le jour (montants équivalents système à 3 niveaux) pour les licences ATREEA et RQS.

Négociation protocolaire suspendue en 2020

L'UNSA UTCAC avait fait inscrire à nouveau la licence ANSO dans le texte en cours de négociations dans le cadre du Protocole DGAC 2020 suspendues pour cause de crise sanitaire (2).

Jun 2022 dans le GT

L'UNSA UTCAC a adressé deux courriers, un le 10 juin 2022 et un autre aujourd'hui.

Ils sont consultables sur notre site www.utcac.fr

L'UNSA UTCAC souhaite l'aboutissement rapide de ce dossier et attend des réponses claires à ses questions précises : date-limite le 30 juin 2022.

(1) §2.2.4.3 Autres métiers de la navigation aérienne liés à la sécurité aérienne p56 du Protocole DGAC du 22/07/2010 : « Un groupe de travail étudiera les conditions d'une uniformisation des conditions générales de compétence et de formation ainsi définies dans le cadre d'un nouveau dispositif de licence d'opérateur de navigation aérienne, tout en respectant le principe de polyvalence du corps. Il rendra ses conclusions et propositions avant la fin de l'année 2011 pour viser une mise en œuvre sur la durée du protocole. »

(2) Page 18 de la V1 POSTplénière 18 12 2019 : « un GT permettra de définir courant 2020 et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de cette licence ANSO pour certaines activités au sein de la DSNA. Cela inclura les activités liées à l'information aéronautique, à la conception de procédures, aux activités CMS du CESNAC, aux activités SAR et aux activités des TSEEAC au sein des CRNA issues de l'évolution des BTIV. »